

Bureau des Etudiants
en Sciences
(BES)



Assemblée Exceptionnelle

mercredi 10 mars 2004

2 NO 507

Campus de la Plaine - ULB

Procès-verbal



► Présents

- Quentin BAIRE (greffe)
- Pierre DE BUYL (coopté CA)
- Cédric LIBERT (président du BES)
- Renaud MAES (secrétaire BES)
- Lionel VAN LEEUW (délégué math)

► Compte-rendu

► Titre I : Exposé des motifs de la convocation

M. le Président explique la raison de cette Assemblée convoquée en dernière minute : les élections pour le Conseil Facultaire se profilent et le Président, le Secrétaire et le Trésorier du BES doivent donc démissionner de leurs postes.

Qui plus est, il y a quelques changements statutaires à effectuer et certains doivent être réalisés avant les élections : déontologiquement, il ne serait pas idéal de changer un point sur la durée des mandat directement après les élections.

M. le Secrétaire précise que ce n'est pas exactement la procédure définie dans les statuts.

M. le Président fait remarquer qu'il n'avait pas terminé son préambule. Il explique encore qu'il y aura une Assemblée non-siégeante vendredi pour l'ouverture des candidatures.

M. le Secrétaire explique que cela doit se faire après les élections facultaires.

M. le Président précise que cela se fera donc sans entorse aux statuts, puisque les élections facultaires se tiendront jeudi.

► Titre II : Amendements aux statuts

- II.1 Proposition de Frédéric Lim de changer le nom « *Bureau des Etudiants en Sciences* » en « *Bureau des Etudiant(e)s en Sciences* »

M. le Président énonce la proposition de M. Lim de changement de nom.



M. le Secrétaire précise que le nom et le logo ont déjà été déposés via la procédure rapide au ministère, que la procédure est donc en cours, et qu'elle prend 6 mois. (Il continue sur une remarque ironique en faisant remarquer comme la vie est amusante).

La proposition de changement de nom est rejetée par 3 voix contre et 1 abstention.

M. de Buyl rejoint la séance (12:25)

- II.2 Amendement à l'Article 16

M. le Président énonce la deuxième proposition d'amendement aux statuts. Elle consiste en le remplacement de l'article 16 par « *L'ordre du jour sera établi et validé par le président et sera communiqué aux membres par le secrétaire ou à défaut par le président* ». La proposition vise aussi à l'adaptation du reste des status en fonction de ce changement. Cette adaptation sera réalisée par le futur Secrétaire Electoral et soumise à l'Assemblée.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

- II.3 Amendement à l'Article 27

M. le Président énonce la troisième proposition d'amendement aux statuts. Elle consiste en le remplacement de l'article 27 par « *Le président, le Secrétaire et le Trésorier du BES sont élus pour un mandat de deux ans non reconductible et remis à chaque élection facultaire* ». Cette modification est justifiée par la durée des mandats des délégués facultaires (à savoir deux ans).

L'amendement est accepté à l'unanimité

► Titre III : Elections du secrétaire électoral

Il est procédé aux élections. Deux candidatures sont proposées : MM. Van Leeuw et Baire sont candidats.



Par 5 voix contre 2, M. Baire devient Secrétaire Electoral.

MM. le Président, le Secrétaire et le Trésorier transitoires sont démissionnés.

M. Libert signale qu'il pose sa candidature à sa succession.

L'Assemblée est levée.

► Titre IV : Prochaine réunion

Conformément à la décision du lundi 1^{er} mars, la prochaine Assemblée aura lieu le **lundi 15 mars 2004**. **Cette Assemblée sera encore Assemblée Générale.**



Ordre du Jour de l'Assemblée Extraordinaire du mercredi 10 mars 2004

- ▶ **1. Changements statutaires**
 - ▶ **a.** Proposition de Frédéric Lim de changer le nom « *Bureau des Etudiants en Sciences* » en « *Bureau des Etudiant(e)s en Sciences* »
 - ▶ **b.** Amendement à l'article 16
 - ▶ **c.** Amendement à l'article 27
- ▶ **2. Election d'un Secrétaire Electoral**
 - ▶ **a.** Vote
 - ▶ **b.** Démission de Cédric Libert du poste de Président transitoire
 - ▶ **c.** Démission de Renaud Maes du poste de Secrétaire transitoire
 - ▶ **d.** Démission d'Olivier Debever du poste de Trésorier transitoire